

Les subsides

L'Opposition est contre la réforme fiscale. Je peux vous dire, monsieur le Président, et je vais vous lire . . .

Une voix: Contre la réforme fiscale? Et vous autres . . .

M. Vincent: Ils sont contre la réforme fiscale. C'est ce que vous avez dit, que vous étiez contre . . . Je peux vous lire, monsieur le Président, certaines suggestions et recommandations d'un comité sur la réforme fiscale: «La fiscalité canadienne devrait se rapprocher dans la mesure du possible de la fiscalité américaine sans nécessairement la copier, augmenter les taux des corporations, au lieu de porter une attention particulière aux transferts des profits des compagnies-mères étrangères, au lieu d'envisager l'opportunité d'un calcul d'impôt minimum pour les compagnies, établir un contrôle administratif plus sévère pour les compagnies, taxer tous les revenus quelle que soit leur nature, regarder l'exemption de 25 000 \$ pour l'assurance-vie.» Et je pourrais y aller, monsieur le Président, encore pour plusieurs pages. Et cela, monsieur le Président, c'est une partie du rapport qui m'a été fait par un groupe de gens d'affaires de ma circonscription de Trois-Rivières: Pierre Bettez, comptable agréé; Pierre Dessureault, comptable agréé de la firme Dessureault, Leblanc, Lefebvre; Paul Lavoie, économiste-conseil; Jean Morand, avocat, ayant une maîtrise en fiscalité du Bureau de Jolicoeur, Lacasse, Simard; Gilles Morin, comptable agréé; Gabriel Pellerin, comptable agréé; Luc Therrien, avocat avec une maîtrise en fiscalité du bureau Baumier & Associés et Laurent Verreault, président du groupe Laperrière & Verreault. Ces gens-là, monsieur le Président, à Trois-Rivières, se sont réunis, et je leur ai dit: Écoutez, on prépare une réforme fiscale, j'aimerais avoir ce que vous autres, les gens qui travaillez tous les jours là-dedans, vous voulez. Et c'est une partie du rapport.

Les Canadiens en général, je pense que si on leur soumettait ce qui est là, ils seraient d'accord. Le fardeau fiscal, monsieur le Président, est présentement inéquitablement réparti. La hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers qu'on a connue, cela arrête le progrès, cela fait justement une barrière pour la croissance économique de nos régions, de nos provinces et de notre pays.

Lorsqu'on regarde les avantages fiscaux qui au cours des années ont été accordés par l'ancien gouvernement, surtout au niveau des sociétés, des compagnies, monsieur le Président, c'est aberrant de voir comment certaines compagnies, pas beaucoup mais trop encore, ont profité indûment d'abris fiscaux, ce que l'ancien gouvernement trouvait normal, qu'il a mis en place depuis 1971, depuis la dernière réforme fiscale, qu'il a mis en place au fil des ans, et je me souviens, monsieur le Président, d'avoir vu des budgets où on avait de la papperasse de cette hauteur-là, des technicalités, toutes sortes de choses. En ce qui a trait aux particuliers, on a connu un peu la même chose. Mais là, les abris fiscaux étaient plutôt pour les personnes à hauts revenus par rapport à celles à plus bas revenus. Le dernier point, monsieur le Président, et sans vouloir faire de partisanerie: la taxe de vente fédérale . . .

● (1600)

Je me souviens, monsieur le Président, quand j'étudiais à l'Université de Sherbrooke, quand je faisais ma maîtrise en fiscalité, en 1978, notre professeur nous disait au sujet de la taxe de vente fédérale: Le gouvernement fédéral devrait la

modifier d'ici peu, c'est une aberration. C'était en 1978, et la Loi sur la taxe de vente fédérale n'a pas été changée. On est conscient et on l'a dit. C'est une taxe qui nuit présentement à nos entreprises. C'est une taxe qui est une tueuse d'emplois et c'est pour cela que cette réforme est si importante. C'est pour cela que cette réforme doit faire en sorte de diminuer les taux d'imposition de nos particuliers qui ont payé trop d'impôt, de nos compagnies qui ont payé leur juste part, tout en augmentant le taux d'imposition des compagnies qui justement n'ont pas partagé leur part et, en même temps, dans cet ensemble-là, modifier la taxe de vente fédérale. On a dit: On va réduire les taux d'imposition. On a dit également: On va diminuer le nombre de paliers d'imposition pour justement simplifier. On a de plus dit: On va modifier les exemptions que l'on connaît au niveau des individus en crédit d'impôt.

Monsieur le Président, vous le savez, un crédit d'impôt pour un particulier, peu importe à quel niveau, à quel sujet il se rapporte, est beaucoup plus payant qu'une exemption. Et pour comprendre, cela ne prend pas un cours universitaire, c'est mathématique. Et en même temps cela a un avantage énorme. C'est que cela rend le système fiscal plus juste parce que vous le savez, monsieur le Président, si j'ai un crédit d'impôt de 1 000 \$, la personne a un revenu de 1000 000 \$ par année va se retrouver à payer plus d'impôt que si elle a une exemption du même montant. Et la personne à faible revenu, automatiquement, bénéficiera davantage du crédit d'impôt que d'une exemption.

Alors l'ensemble des Canadiens, au bout de la ligne, après la réforme fiscale, paieront moins d'impôt. Je pense que c'est cela qu'on doit regarder, c'est cela qu'on doit retenir. Et c'est dans cette optique-là que le Livre blanc de la réforme fiscale sera déposé.

Il est clair que dans ce cadre-là les personnes à haut revenu, qui ont peut-être dans le passé évité de payer leur juste part d'impôt, devront en payer plus. Et c'est cela, monsieur le Président, qui revient à mes critères de base lorsque je parlais d'équité, lorsque je disais que tous les Canadiens doivent, à tous les niveaux, à tous les paliers, payer leur juste part d'impôt sur le revenu.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que nous avons, en termes de droit fiscal, fait une première au pays lorsque nous avons instauré un crédit remboursable au titre de la taxe de vente fédérale. C'est la première fois au pays qu'un gouvernement, après avoir augmenté le taux de la taxe de vente fédérale, avait la décence de donner un crédit remboursable aux gens à faible revenu. C'est du droit nouveau cela, monsieur le Président. Et je peux vous dire que, ayant eu la chance de faire un peu le tour du Québec et d'être allé un peu à l'extérieur, les gens sont reconnaissants. Personne, je pense bien, aime les augmentations de taxe, mais les gens reconnaissent que, d'une part, il y a eu une augmentation, mais que, d'autre part, on a su reconnaître, on a su s'occuper des gens à faible revenu.

M. Cassidy: Avec les exemptions sur les gains en capital.

M. Vincent: Alors, il n'y a rien qui dit, monsieur le Président, que ce droit nouveau ne se retrouvera pas dans le Livre blanc.